RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

9/16

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 1000 €

36 B CHEMIN DU COLOMBIER 06110 LE CANNET

RCS Cannes 831337712

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 19/07/2025

Philippe Santini,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

PS

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l’Associé Unique du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 31 Rue de la Guadeloupe 13006 Marseille, en remplacement de l’ancien siège social, situé au 36 B CHEMIN DU COLOMBIER 06110 LE CANNET à compter du 29/07/2025.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l’article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3 : Pouvoir

L’Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait du présent procès-verbal, à l’effet d’effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l’Associé Unique.

Philippe Santini, Associé Unique

PS



PS